



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59854

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de substituer à l'acte de labellisation des pôles une compétence de qualification, qui fixe les objectifs à atteindre dans la prise en charge des sportifs de haut niveau et donner un fondement législatif à cette compétence de qualification. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

La labellisation des pôles mais aussi de l'ensemble des structures des parcours de l'excellence sportive, est intégrée dans l'évaluation globale de la stratégie de haut niveau des fédérations. Lors de l'examen des parcours de l'excellence sportive, la commission du sport de haut niveau a validé les stratégies de fédérations ainsi que la contribution de chaque structure. A l'image de ce qui est réalisé pour les centres de formation des clubs professionnels, cette validation s'étend pour la durée de l'olympiade. Cette mesure, dont les effets seront évalués en fin d'olympiade, constitue un élément important des évolutions étudiées dans le cadre du travail entrepris et relatif à la loi sur le sport.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59854

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5733

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7271